

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE  
DU 27 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Thierry VALLERY, Thierry BRIAND, Christian BONNICHON, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Gwenaëlle MORISSEAU, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Gwenaëlle FASSEU, Kristiane COTTIN, Marina BONHOMME.

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 14*

*Absents excusés :*

- *Adeline RUFFIGNAC donné pouvoir à Gwenaëlle FASSEU,*
- *Christine BILLARD, a donné pouvoir à Thierry BRIAND,*  
*Benoît MARIÉ,*

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Nathalie TOUZET

---

Le maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la présente réunion, qui porte sur :

- La modification des statuts du SM des installations sportives des collèges de la région de Nemours.

Le conseil municipal a l'unanimité des présents et représentés accepte la modification apportée à l'ordre du jour.

**1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2024**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2024.

**2/ SM DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES DE LA REGION DE NEMOURS :**

Le maire informe l'assemblée qu'au cours de la séance du 3 juillet 2024, le comité syndical a décidé de modifier les statuts. Par conséquent, chaque collectivité membre du syndicat dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis sur ces nouveaux statuts. En l'absence de délibération dans ce délai, l'avis est considéré comme favorable.

Après présentation des statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours

**3/ VOIRIE CHEMINS ET RUES – CONSULTATION**

Le maire informe que la consultation pour la réfection des chemins et des rues s'est achevée le 30 août dernier. Une seule entreprise, VAUVELLE, a répondu. L'acte d'engagement a été signé et renvoyé à cette entreprise pour les travaux de réfection de la chaussée, incluant la rue des Canes, la Route Ronde, l'accès au city stade et le chemin du virage, pour un montant total de 93 646,80 € TTC.

Concernant la seconde partie des travaux, qui porte sur les chemins, le devis s'élève à 64 741,20 € TTC. L'avis des membres de l'association foncière est sollicité afin de valider les priorités, et celle-ci a proposé de verser une contribution financière à la commune.

#### 4/ EGLISE SAINT MARTIN :

Le maire informe l'assemblée que des diagnostics complémentaires vont être réalisés concernant :

- Sondages stratigraphiques : la consultation est terminée, et le conseil municipal doit prendre une décision.
- Instrumentalisation automatisée : une consultation est en cours.
- Installation d'un platelage pour le diagnostic de la charpente : la consultation est également en cours.

Trois devis ont été reçus, se détaillant comme suit :

	1/ ATELIER ARCOA	2/ATELIER ECMH	3/ATELIER ESCHLIMANN
	PRIX	PRIX	PRIX
INSTALLATION DE CHANTIER ET PROTECTION	3 474.00€	4 245.00€	5 826.24€
ETUDE STRATIGRAPHIQUE	8 468.00€	6 657.00€	13 525.00€
RAPPORT D'INTERVENTION	2 340.00€	4 554.00€	2 774.40€
ANALYSE EN LABORATOIRE – OPTION	2 034.00€ 3 échantillons – option	0.00€	0.00€
TOTAL HT	14 282.00€	15 456.00€	19 351.00€
TVA 20%	2 856.40€	3 091.20€	3 870.29€
TOTAL TTC SANS OPTION	17 138.00€	18 547.20€	23 221.73€
TOTAL TTC OPTION	19 579.20€	0.00€	0.00€

Après analyse des offres concernant l'étude stratigraphique à la recherche d'anciennes polychromies, il est proposé d'attribuer le marché, via une procédure adaptée, à l'atelier ECMH, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'atelier ECMH et autorise le maire à signer les documents administratifs nécessaires au lancement de ce diagnostic.

## 5/ PRESBYTERE :

Le maire présente le plan modifié qu'il a envoyé par mail au conseil municipal et transmis à l'architecte. Il est également prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur la partie neuve du projet. Une rencontre est envisagée pour valider définitivement les plans de l'aménagement intérieur.

Marina Bonhomme interroge sur l'avenir de l'actuelle mairie.

Bruno Moulié indique qu'il pourrait être envisagé, à l'avenir, que le RPI soit réparti sur deux sites scolaires, auquel cas ce bâtiment pourrait être rattaché aux bâtiments scolaires.

## 6/CCGVL – DESIGNATION D'UN REFERENT :

Le maire informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec Mme Karine Tallarita, animatrice jeunesse à la communauté de communes Gâtinais Val de Loing, pour présenter l'Adobus.

Ce dispositif, destiné aux jeunes de 12 à 17 ans résidant dans les 20 communes du territoire, se déplacera à l'aide d'un mini-bus pour aller à leur rencontre. L'Adobus proposera des échanges, des moments de partage et l'organisation d'animations.

Les dates de passage dans les communes seront communiquées sur le site internet, dans la lettre d'information mensuelle, ainsi que sur les réseaux sociaux de la CCGVL.

À l'issue de cette rencontre, il a été demandé de désigner un référent jeunesse pour faciliter la diffusion des informations liées au passage de l'Adobus et son installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Bruno Moulié comme référent jeunesse.

## 7/PERSONNEL COMMUNAL

### a) Avancement de grade :

Bruno Moulié donne la parole à Gwenaëlle Fasseu, adjointe au maire déléguée au personnel communal.

Gwenaëlle Fasseu informe l'assemblée qu'un agent communal a formulé une demande d'avancement de grade. Actuellement adjoint technique principal de 2ème classe, cet agent sollicite une promotion au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Elle rappelle que cette décision ne relève pas uniquement du maire, mais du conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur. De plus, il est important de souligner que l'avancement de grade n'est pas un droit automatique pour les fonctionnaires territoriaux, contrairement à l'avancement d'échelon, dont l'agent a précédemment bénéficié.

Gwenaëlle Fasseu expose ensuite les conditions réglementaires pour accéder à cet avancement de grade :

- Justifier d'au moins deux ans d'ancienneté au 6ème échelon du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe ;
- Avoir cumulé au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade.

Elle précise que les "services effectifs" désignent le temps réellement consacré à l'exercice professionnel au sein de l'administration ou d'une organisation, en excluant les périodes d'absence prolongée.

Gwenaëlle Fasseu explique également la procédure à suivre en cas de décision favorable :

- Fixer les Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de promotion interne ;
- Déterminer les taux de promotion d'avancement de grade ;
- Vérifier la vacance d'un poste correspondant au grade visé. Si aucun poste n'est vacant, il faudra en créer un par délibération ;
- Établir la liste des agents promouvables.

Après avoir exposé ces éléments, elle propose de soumettre ce point à délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse la demande d'avancement de grade de l'agent par un vote de 13 voix contre et 1 abstention (Bruno MOULIÉ n'ayant ni participé au vote ni posé de questions).

b) Convention – prestation du centre de gestion

Gwenaëlle FASSEU informe que le centre de gestion propose diverses prestations en matière de ressources humaines, sous réserve d'une contribution financière.

Elle procède à la lecture des prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas adhérer aux conventions proposées.

L'ordre du jour est épuisé à 00h00.

  
Bruno MOULIÉ,  
*Bruno Moulié*  
Maire d'Aufferville